



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO SEC-2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que mercredi, le 8^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-cinq (08-10-2025), le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté par résolution le règlement numéro SEC-2025, établissant les modalités et conditions d'exercice de la compétence déléguée à la MRC en matière de prévention et de protection contre l'incendie et d'organisation de secours ainsi qu'au droit de retrait et d'assujettissement des municipalités locales à cette compétence, lors d'une séance ordinaire.

Le règlement numéro SEC-2025 sera disponible pour consultation au bureau de chacune des municipalités locales, au bureau de la MRC, situé au 1767 Principale, Saint-Michel, ainsi que sur le site internet www.mrcjdn.ca.

Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Donné à Saint-Michel, ce 9^e jour d'octobre 2025.

Amélie Latendresse
Directrice générale et
Greffière-trésorière